



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE

MAIRIE DE MARCQ (78770)

IMPORTANT

PASSAGE DE LA COURSE CYCLISTE PARIS NICE A MARCQ LE DIMANCHE 3 MARS ET LE LUNDI 4 MARS 2024 RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Le dimanche 3 mars 2024 :

Le stationnement sera interdit des deux côtés de la Rue de Montfort (VC1) de 0h01 à 18h du carrefour avec la RD11 jusqu'au carrefour de Montfort.

Le stationnement sera interdit des deux côtés de la Grande Rue (RD 119) de 0h01 à 18h du carrefour de Montfort à la sortie est (sortie vers Beynes).

Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la RD 11 de Thoiry au carrefour avec la rue de Montfort (VC 1) et la RD 76 de 0h01 à 18h.

La circulation sera interdite dans les deux sens Rue de Montfort (VC1) de 12h à 18h du carrefour avec la RD11 jusqu'au carrefour de Montfort, à l'exception des participants à la course et des véhicules autorisés par la société ASO et la Préfecture.

La circulation sera interdite dans les deux sens Grande Rue (RD119) de 12h à 18h du carrefour de Montfort à la sortie est (sortie vers Beynes), à l'exception des participants à la course et des véhicules autorisés par la société ASO et la Préfecture.

La circulation sera interdite dans les deux sens sur la RD 11 de Thoiry au carrefour avec la rue de Montfort (VC 1) et la RD 76 de 12h à 18h), à l'exception des participants à la course et des véhicules autorisés par la société ASO et la Préfecture.

Sur le parcours, les accès des voies transversales vers la Rue de Montfort (rue des Châtaigniers, Sente Roger, rue de la Plaine), vers la Grande Rue (rue de la Plaine, rue des Fontenelles) et vers la RD 11 (rue de l'Eglise, rue d'Autouillet) seront interdits de 12h à 18h.

Le lundi 4 mars 2024 :

Le stationnement sera interdit des deux côtés Grande Rue (RD 119) de 0h01 à 14h de l'entrée côté ouest (côté Thoiry) au carrefour de Montfort.

Le stationnement sera interdit des deux côtés rue de Montfort (VC1) de 0h01 à 14h du carrefour de Montfort au carrefour avec la RD11.

Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la RD 11 de Thoiry à Neauphle-le Vieux de 0h01 à 14h.

La circulation sera interdite dans les deux sens Grande Rue (RD 119) de 11h à 14h de l'entrée côté ouest (côté Thoiry) au carrefour de Montfort, à l'exception des participants à la course et des véhicules autorisés par la société ASO et la Préfecture.

La circulation sera interdite dans les deux sens rue de Montfort (VC1) de 11h à 14h du carrefour de Montfort au carrefour avec la RD11, à l'exception des participants à la course et des véhicules autorisés par la société ASO et la Préfecture.

La circulation sera interdite dans les deux sens sur la RD 11 de Thoiry à Neauphle-le Vieux de 11h à 14h, à l'exception des participants à la course et des véhicules autorisés par la société ASO et la Préfecture.

Sur le parcours, les accès des voies transversales vers la Grande Rue, la rue de Montfort et la RD11 (rue du Puits Perdu, rue des Champs, Rue d'Autouillet, Sente des Jardins, rue du Sentier, Allée des Vignes, Sente de la Croix Brisée, Rue d'Andelu, Place de la Mairie, rue de la Plaine, rue des Châtaigniers, Sente Roger, rue de l'Eglise) seront interdits de 11h à 14h.

Pour les deux journées (3 et 4 mars), une autorisation de circulation dérogatoire à l'article 1 pourra être exceptionnellement donnée pour des véhicules de secours dans le cas d'une intervention d'urgence (Police, Gendarmerie, Pompiers, Samu, Gaz) dans le sens de la course en liaison avec la Gendarmerie, la Préfecture et la Société ASO.